

A TOUS LES PRATICIENS

Nos Réf. EG/CD 2013/427

Nevers, le 19 septembre 2013

Cher Ami, Cher Confrère,

J'ai eu un entretien avec la Répression des Fraudes, pour la mise en place du nouveau devis en 2014.

Monsieur SIRI m'a chargé de vous avertir de sa visite chez certains confrères, pour savoir si les devis prothétiques et les fiches de traçabilité étaient bien utilisés dans nos cabinets dentaires.

Il vient surtout pour la mise en place du nouveau devis, avec le prix de vente du dispositif médical sur mesure, le montant des prestations de soins et les charges de structure, en plus des données déjà pris en compte sur nos devis actuels.

Cet entretien aura lieu, après une prise de rendez vous avec vous, mais sans trop de délai d'attente pour le recevoir et dure environ une demie heure.

Cet entretien est une information pour le moment, il nous laissera le temps de nous adapter, et ensuite il y aura des mesures si le praticien n'applique pas le nouveau devis.

Il est peut être temps de prendre contact avec votre fournisseur de logiciels pour savoir, s'ils ont ou non, des informations sur la date réelle de mise en route.

Je sais que tout le monde fait des devis, mais pour les fiches de traçabilité, il y a encore certains laboratoires qui ne les fournissent pas..... Il faut vous mettre en règle et nous devons les transmettre au patient et garder un double bien entendu.

Je suis désolée d'être porteuse de nouvelles qui nous fâchent mais ce n'est sûrement que la première mauvaise nouvelle de la nouvelle ère Pour 2014, il va y avoir sûrement l'arrivée aussi de la CCAM....Depuis le temps que l'on en entend parler, cette fois-ci on ne va pas y échapper.....

J'espère que vous lirez cette circulaire avec attention.

Je vous prie de recevoir, Cher Ami, Cher Confrère, l'assurance de mes salutations confraternelles les meilleures.

Elisabeth GAILLARD
Présidente



